CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260304-04032026DELIB1-DE

Séance du 4 mars 2026

Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Membres ayant pris
15	13	12

Date de convocation : 26 février 2026

L'An Deux Mil Vingt Six le 4 mars à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Ronan ALLARD, Didier GEORGELIN, Philippe GAUTIER, Jean Pierre PAUMIER, Thierry NEGARET, Matthieu LE DINAHET, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Christiane LE BARS, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC

Absents excusés : Hélène STEVENS

Secrétaire de séance : Ronan ALLARD a été élu.

1- . Remboursement de frais avancés par M. Ronan Allard

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que M. Ronan Allard a avancé des frais pour le compte de la commune, à savoir :
-50,00 € pour des travaux d'entretien sur la machine à laver et le sèche-linge de la commune,

Considérant que ces dépenses ont été réalisées dans l'intérêt du service,
Après en avoir délibéré,

Approuve le remboursement à M. Ronan Allard d'un montant total de 50,00 €, sur présentation des justificatifs,

Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le 10/3/2026